



COMMISSION SPORTIVE (CD 89 de Basket Ball)
Procès-verbal n°3 – Saison 2013 / 2014
Le Lundi 02/12/2013 à 18h15
A Monéteau

Présents : Mmes Valtat Sylvie, Béroutiaux Sylvie (secrétaire administrative),
Mrs Bernard Didier, Darlot Jean Pierre, Lecot Reynald, Roualet Cyril, Taffineau Didier, Thélémaque
Didier,

Absents ou Excusés : Mmes Plat Delphine, Dupas Claudine, Ribaucourt Véronique,
Mrs Brouillard Sylvain, Borsato Yves, Chaxel Gilles, Thévenon Bernard

1- Affaires à traiter :

A/ Dimanche 17/11/2013 match 2011 Challenge U17M aménagé ST AUXERRE- AS HERY

Inscription de 9 joueurs (équipe B) sur la feuille de marque au lieu de 8 et participation d'un U15 (1999) avec des U18 (1996) pour l'équipe A ce qui n'est pas autorisé.

Cette rencontre ayant eu lieu la première journée de championnat, après débat, la commission décide de ne sanctionner aucun club (précision → les 2 clubs dans le cas présent sont fautifs).

Par contre, il est demandé aux correspondants de faire passer le règlement des challenges U17M et F aux coaches, joueurs et arbitres. Une 2^e version sera envoyée → voir Annexes 1 et 2.

B/ Samedi 16/11/2013 match 302 Challenge U17F aménagé P. PONT – AS TONNERRE

Le club de Tonnerre demande l'indulgence auprès de la Commission pour avoir fait coacher un mineur par manque d'encadrement.

La commission intercède en la faveur du club de Tonnerre, pas de suite à donner sur ce dossier mais demande à ce que cela ne se reproduise plus.

C/ 24/11/2013 match 208 SM STADE AUXERROIS - CA ST GEORGES

Un des deux arbitres de la rencontre a infligé 2 fautes antisportives à un joueur. Celui-ci est sorti pour 5 fautes personnelles. Sur le banc, il a continué à contester. L'arbitre a mis une faute Banc (B2). Sur le verso de la feuille, il a mis une faute technique nominative à ce joueur.

Après examen de la feuille de marque avec la Commission Des Officiels, la faute technique n'est pas recevable n'étant pas inscrite au recto de la feuille nominativement au joueur, même s'il avait 5 fautes personnelles.

La faute Banc (B2) ne peut être imputée à aucune personne et ne doit pas être inscrite au verso de la feuille de marque. Elle n'est que financière.

Le club de CA St Georges est amendable financièrement de 40 € pour faute technique

2- Point sur les rencontres non jouées et/ou en retard : mise à jour 2^{ème} date butoir

Les matchs non joués et/ou en retard devront être joués sur les dates butoirs des week-ends **du 21 et 22 décembre 2013 et 4 et 5 janvier 2014.**

La commission sportive a fixé les dates de rattrapage de ces rencontres et celles-ci ont été mises sur le site de la FFBB.

Vous avez la possibilité de trouver un arrangement avec le club adverse pour les jouer **avant** la date fixée. **Passé le 6 janvier 2014**, tout match sans résultats sur le site, donc non joué, sera mis automatiquement en forfait pour le club initialement fautif.

Liste des rencontres modifiées :

Comité de l'Yonne de Basket-Ball

Maison des Sports - 16 boulevard de la Marne - BP 11 - 89010 AUXERRE Cedex
Tél. : 03 86 52 37 49 ● Fax : 03 86 51 27 17 ● E-mail : cdbasket.89@wanadoo.fr ● Site : www.basket89.fr
N° SIRET 429 828 106 00014 - CODE APE 9312Z

Senior masculin :

28 US JOIGNY 2 – AVALLOON BC le 21/12/2013

Challenge U17 M Aménagé :

201 FR AUGY-VAUX – US JOIGNY le 21/12/2013

208 US JOIGNY – AS HERY le 05/01/2014

Challenge 89-58 U17 F Aménagé :

301 ELAN SENS PARON – EBF NEVERS le 21/12/2013

U15 M

406 ELAN SENS PARON – USC CHARNY le 04/01/2014

414 AS TONNERRE – USC CHARNY le 21/12/2013

U15 F

502 AVALLOON BC – EL SENS PARON le 05/01/2014

508 AVALLOON BC – CTE AILLANT/CHARNY le 21/12/2013

509 EL SENS PARON – USC MONETEAU 2 le 21/12/2013

U13 M

827 BB VERMENTON – AS HERY le 21/12/2013

U13 F

710 USC MONETEAU – S BRIENON le 21/12/2013

711 US JOIGNY – AILLANT SB le 21/12/2013

3- Tournoi Coupe de l'Yonne des U17M et U17F

Un challenge U17 M se jouera par élimination directe le 15/12/2013 puis le 26/01/2014 avec finale le 7/06/2014. Il servira, aux quatre équipes qualifiées du 26/01/2014 à jouer la Coupe de l'Yonne U17M qui aura lieu sur une journée (le 8 mai).

En U17 F le challenge 89-58 U17 F servira de base pour organiser des demi-finales de Coupe de l'Yonne U17 F qui auront lieu le 1^{er}/02/2014. La finale aura lieu sur une journée (le 8 mai). Les 4 premières équipes de l'Yonne seront qualifiées pour ces ½ finales du 1^{er}/02/2014 (1^{er} match = 1^{er} contre le 4^{ème} ; 2^{ème} match = 2^{ème} contre le 3^{ème}).

Pour certains, le règlement des challenges U17 M et F ne paraît pas très clair. Une nouvelle version ([voir annexes 1 et 2](#)) sera remise sur notre site www.basket89.fr

Nous rappelons également que les rencontres de challenges et coupes U17M et F se feront en 4 contre 4 et 8 joueurs et joueuses inscrits sur la feuille de marque.

Toute infraction au règlement impliquera des sanctions sportives et financières.

4- Contrôle des listes des brûlés et doubles des feuilles de marque régions

Le Président de la Commission a effectué le contrôle des listes des brûlés. A ce jour aucune infraction n'est constatée.

Par contre, il est rappelé que chaque club ayant plusieurs équipes dans une même catégorie d'un niveau de jeu différent doit impérativement transmettre au Comité un double de la feuille de marque **lisible** de chaque rencontre de niveau supérieur et cela tout au long de l'année. Voir article 4 - brûlage sur l'annuaire de la LBBB page 58.

Nous demandons aux clubs qui ne sont pas en règle de bien vouloir régulariser rapidement.

Une amende par feuille manquante est prévue dans le règlement financier approuvé lors de l'assemblée générale de la saison 2012-2013

Comité de l'Yonne de Basket-Ball

Maison des Sports - 16 boulevard de la Marne - BP 11 - 89010 AUXERRE Cedex

Tél. : 03 86 52 37 49 ● Fax : 03 86 51 27 17 ● E-mail : cdbasket.89@wanadoo.fr ● Site : www.basket89.fr

N° SIRET 429 828 106 00014 - CODE APE 9312Z

5- Questions diverses

Le club de la Sentinelle de BRIENON a demandé l'autorisation à la commission de faire jouer un jeune U15M en championnat U13M.

Afin de ne pas pénaliser les clubs adverses, le club de la Sentinelle de Brienon est autorisé à faire jouer ce joueur dans la catégorie inférieure (uniquement en championnat). Le club sera mis **hors championnat** et chaque rencontre sera inscrite par le score de 21 à 1 pour le club adverse.

Par contre la règle des forfaits est applicable et sanctionnable sportivement et financièrement.

Rappel au club de l'Elan Sens Paron sur les lieux et les horaires des rencontres à domicile.

Nous déplorons trop de problème d'horaires et de lieux, depuis le début de saison, pour les clubs adverses et les arbitres suite à l'impossibilité d'utiliser régulièrement la salle de Sens.

Nous demandons au club de l'Elan Sens Paron de bien vouloir fournir au Comité un planning complet des rencontres à domicile en précisant les lieux des rencontres ainsi que les horaires, ceci afin de faciliter le travail de tous.

Règlement sur la présentation des licences lors des rencontres.

Chaque joueur figurant sur la feuille de marque doit impérativement présenter sa licence **avec photo collée dessus**.

Les arbitres sont tenus de vérifier l'authenticité de la licence. Si celle-ci n'est pas fermée avec la photo, elle est considérée comme non présentée et le joueur est tenu de présenter une pièce d'identité et de signer sur la feuille de marque. Une amende de 11€ par manque de licence sera appliquée.

L'OTM ne doit pas inscrire un n° de licence même si le coach lui demande. Cela peut être considéré comme un faux.

La séance est levée à 19h10.

Sylvie BEROUDIAUX,

Secrétaire de séance

Didier THELEMAQUE,

**Président
Commission Sportive 89**

Pièces Jointes :

Annexe 1 : Règlement du challenge 89-58 U17 Féminine Aménagé

Annexe 2 : Règlement du challenge U17 Masculin Aménagé

Comité de l'Yonne de Basket-Ball

Maison des Sports - 16 boulevard de la Marne - BP 11 - 89010 AUXERRE Cedex
Tél. : 03 86 52 37 49 ● Fax : 03 86 51 27 17 ● E-mail : cdbasket.89@wanadoo.fr ● Site : www.basket89.fr
N° SIRET 429 828 106 00014 - CODE APE 9312Z